

COMMUNE - LES MOUSSIÈRES

Conseil Municipal du 31 juillet 2017

COMPTE-RENDU

Affiché le : 17 août 2017

PRESENTS : Christian ROCHET -- Sandra GROSTABUSSIAT - Thomas GRENARD - Gaétan DUSSOUILLEZ - Sylvie GROSTABUSSIAT - Emmanuelle VINCENT

EXCUSEE : Véronique BEAUD (a donné procuration à Sandra GROSTABUSSIAT)

TRAVAUX

Mairie : En intérieur, il manque encore quelques aménagements. Des moins-values seront appliquées. Pour les extérieurs, un décapage a été effectué à l'arrière du bâtiment et sur le côté, puis pose d'une couche de concassé. L'enrobé sera ensuite posé fin août / début septembre.

Les moins-values compensent largement les plus-values.

Les subventions (40% de DETR du Conseil Départemental, 20% du Fonds de Soutien BTP de la Région, 6000€ de la Députée M-C. DALLOZ) couvrent au total 60% des dépenses.

Poste avancé des Moussières : les travaux intérieurs devraient se terminer début septembre. Le SDIS prendra en charge 5000€ TTC de fournitures.

Réserve incendie : un nouveau règlement départemental avec de nouvelles obligations devait être signé en juillet. Or à ce jour, rien n'a été reçu. Les informations devraient être publiées d'ici la fin de l'année.

FINANCES

Le FCTVA 2017 sur les dépenses 2016 a enfin été reçu. Depuis cette année, certaines dépenses de fonctionnement sont prises en compte, mais pas le déneigement.

Charges à caractère général					
	Réalisé	Evolutions			
2013	98 134 €	Evolution 2013/2014			
2014	96 733 €	-1,43%	Evolution 2014/2015		
2015	89 649 €		-7,32%	Evolution 2015/2016	
2016	80 203 €			-10,54%	

NB : l'équipe actuelle est arrivée en avril 2014, le budget prévisionnel pour 2014 était alors déjà voté et les dépenses déjà engagées. Pour l'année 2017, ces charges à caractère général sont estimées à 79 060€.

Charges de personnel					
	Réalisé	Evolutions			
2013	72 184 €	Evolution 2013/2014			
2014	76 163 €	5,51%	Evolution 2014/2015		
2015	77 665 €		-1,97%	Evolution 2015/2016	
2016	64 332 €			-17,17%	

NB : Pour l'année 2017, ces charges de personnel sont estimées à 60 810€, en incluant la secrétaire de mairie et les saisonniers embauchés pour la période d'hiver.

APPARTEMENTS ET LOCATAIRES

Appartement au-dessus de la mairie :

Le locataire est parti au 31 juillet 2017. Dette de loyer : 890,04€.

Cet appartement devrait être repris sous peu après quelques travaux (isolation, VMC).

Appartement dans le bâtiment de l'ancienne agence postale et les pompiers :

Les locataires sont sur le départ. Dette de loyer : 4 717,75€.

Cet appartement devrait être repris dès la sortie effective des locataires sortants..

RECTIFICATION - DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET COMMUNE)

A l'unanimité, le conseil municipal valide les modifications suivantes :

- le résultat de fonctionnement cumulé est de 10 235,48 (et non 10 235,03)
- l'excédent de fonctionnement reporté est de 1 743,36 (et non de 1 742,05)
- au compte 1068 : le montant est de 8 492,12 (et non 8 492,98)

ASSAINISSEMENT

Travaux : armoire électrique changée en septembre, seconde pompe des Dolines à changer.

Répartition des charges de la station d'épuration :

- Investissement : 57% pour la fromagerie, 27% pour la fromagerie, 18% pour la commune.
- Exploitation : en fonction du volume d'eau. Grosse baisse de consommation d'eau de la fromagerie mais le traitement des rejets est le même qu'auparavant puisque la pollution est identique. Le traitement des rejets étant facturé proportionnellement à la consommation d'eau, les charges baissent pour la fromagerie, mais cette diminution doit être compensée par une augmentation des charges pour la Commune et la Ligue de l'Enseignement qui a bloqué ses paiements. Une nouvelle convention est à réfléchir pour cette répartition.

REUNION PETITE ENFANCE

Projet d'achat d'un bus en commun en questionnement : comment prendre en charge cet achat, son fonctionnement et son entretien ?

REUNION DES MAIRES

La réunion prévue en juillet a été annulée. Prochaine réunion : début septembre avec les Communes de Bellecombe, Les Bouchoux, Les Moussières et La Pesse.

La commune demande à ce que soit recalculés les frais de fonctionnement pour le SIVOS et l'ASLH. Actuellement, la commune des Moussières paie les $\frac{3}{4}$ du budget du SIVOS et de l'ASLH, ce qui représente la moitié du budget communal en fonctionnement, d'où une augmentation des taxes locales.

QUESTIONS DIVERSES

La procédure pour la Maison Bergman a été relancée et continue toujours.

L'ESF des Moussières a un nouveau Président : Claude Verguet.

Téléskis :

- Hors vacances scolaires, les téléskis ouvriront à 9h30 (au lieu de 9h).
- Problème concernant les charges de damage des pistes (près de 2 000€ en plus).
- Seuls les travaux obligatoires pourront se faire cette année.

La Forestière recherche toujours des bénévoles.

Le ramonage sur la commune : les lundi 21 et mardi 22 août (nouveau ramoneur). Bien entendu, les habitants sont libres de choisir le ramoneur qu'ils souhaitent.

La commune n'utilise pas son droit de préemption sur la maison d'habitation et de commerce de la boulangerie (16 Rue de Saint Claude. Mise à prix est de 35 000€.